

Cadre de santé paramédical

Informations sur le concours

Publié le :	21-09-2026
Filière :	Filière soins
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne, Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	20
Adresse d'envoi email des candidatures :	
Date du concours :	01-12-2026
A propos du poste :	

1° Concours interne sur titres ouvert aux fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 et du 27 juin 2011, comptant au 1er janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités, ainsi qu'aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière titulaires de l'un des diplômes, titres ou autorisation requis pour être recrutés dans l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique, pour 90% des postes ouverts.

2° Le concours externe sur titres est ouvert pour 10% des postes à pourvoir, aux candidats titulaires des diplômes, titres ou autorisations requis pour être recrutés dans les corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 et du 27 juin 2011 et du diplôme de cadre de santé, ayant exercé, dans le secteur privé ou public, une activité professionnelle de même nature et équivalente à celle des agents appartenant aux corps précités pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.

Les candidats titulaires des certificats cités à l'article 2 du décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création du diplôme de cadre de santé sont dispensés de la détention du diplôme de cadre de santé pour se présenter aux concours sur titres prévus au 1° et 2° du présent avis.

Informations sur l'établissement

Nom :	APHM
Ville :	13005 Marseille
Site Web :	http://fr.ap-hm.fr/

Pour candidater

Date limite de candidature :	23-10-2026
------------------------------	------------

Conditions de candidature :

1° Concours interne sur titres ouvert aux fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 et du 27 juin 2011, comptant au 1er janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités, ainsi qu'aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière titulaires de l'un des diplômes, titres ou autorisation requis pour être recrutés dans l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique, pour 90% des postes ouverts.

2° Le concours externe sur titres est ouvert pour 10% des postes à pourvoir, aux candidats titulaires des diplômes, titres ou autorisations requis pour être recrutés dans les corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 et du 27 juin 2011 et du diplôme de cadre de santé, ayant exercé, dans le secteur privé ou public, une activité professionnelle de même nature et équivalente à celle des agents appartenant aux corps précités pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.

Les candidats titulaires des certificats cités à l'article 2 du décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création du diplôme de cadre de santé sont dispensés de la détention du diplôme de cadre de santé pour se présenter aux concours sur titres prévus au 1° et 2° du présent avis.

Pièces à fournir :

- 1 – Une demande d'admission à concourir précisant la filière et la spécialité dans lesquelles le candidat concourt ;
- 2 – Un dossier de candidature sous format PDF ;
- 3 – Un curriculum vitae détaillé mentionnant le matricule ;
- 5 – Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;
- 6 – Une photocopie de la carte nationale d'identité ;
- 7 – Une photocopie des diplômes ;

Une note est mise en annexe de cet avis de concours pour exposer les attentes du jury.

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

1. LIEN DEMARCHE SIMPLIFIEE FILIERE INFIRMIERE :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/inscription-au-concours-sur-titres-de-cadre-de-san>

1. LIEN DEMARCHE SIMPLIFIEE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/inscription-au-concours-sur-titres-de-cadre-de-san-2>

1. LIEN DEMARCHE SIMPLIFIEE FILIERE REEDUCATION :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/inscription-au-concours-sur-titres-de-cadre-de-san-3>